

(N° 19.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1876-1877.

Projet de Loi contenant le Budget de la Dette Publique pour l'exercice 1877.

*(Voir le N° 103, session 1875-1876, et les N°s 4 et 47, session 1876-1877,
de la Chambre des Représentants.)*

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1877, à la somme de soixante-cinq millions soixante-onze mille huit cent quinze francs quarante-sept centimes (fr. 65,074,815-47 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 19 décembre 1876.

Les Secrétaires,

(Signé) L. VISART.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) THIBAUT.

Budget de la Dette publique pour l'exercice 1877.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CHARGES																										
ARTICLES		ordinaires et permanen-tes.	extraordinaires et temporaires.																									
	CHAPITRE PREMIER. SERVICE DE LA DETTE PROPRES- MENT DITE. 1^{re} SECTION. Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1850. 1 Intérêts des capitaux ins- crits au grand-livre de la Dette publique, à 2 1/2 p. c., en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novemb. 1842. 2 Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4 1/2 p. c. 2^{me} série, restant en circulation au 1^{er} mai 1869, de l'emprunt auto- risé par la loi du 22 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 169,512,000 fr. de dette à 2 1/2 p. c. (se- mestres au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre 1877). Dotation de l'amortissement: 1/2 p. c. de 67,508,500 fr. (mêmes semestres). 3 Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expres- sion de capital au nom de S. G. le duc de Wellin- ton, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'ar- rêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872, (semestres au 1^{er} mai et au 1^{er} nov. 1877). 4 Rentes viagères et anciens traitements d'attente . . 2^{me} SECTION. Réductions dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842. 5 Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (art. 20 et 23 dudit traité) . . 6 Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du même traité, . .	<table><tr><th colspan="2">SOMMES AFFECTÉES au service</th><th rowspan="2">TOTAL par dette.</th></tr><tr><th>des intérêts.</th><th>de l'amortissement.</th></tr><tr><td>5,498,990 78</td><td>»</td><td>5,498,990 78</td></tr><tr><td>3,057,882 50</td><td>»</td><td rowspan="2">3,375,425 »</td></tr><tr><td>»</td><td>337,542 50</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>80,598 14</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>105,820 10</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>21,164 02</td></tr></table>	SOMMES AFFECTÉES au service		TOTAL par dette.	des intérêts.	de l'amortissement.	5,498,990 78	»	5,498,990 78	3,057,882 50	»	3,375,425 »	»	337,542 50	»	»	80,598 14	»	»	»	»	»	105,820 10	»	»	21,164 02	5,498,990 73 3,375,425 » 80,598 14 1,560 08 105,820 10 21,164 02
SOMMES AFFECTÉES au service		TOTAL par dette.																										
des intérêts.	de l'amortissement.																											
5,498,990 78	»	5,498,990 78																										
3,057,882 50	»	3,375,425 »																										
»	337,542 50																											
»	»	80,598 14																										
»	»	»																										
»	»	105,820 10																										
»	»	21,164 02																										

ARTICLES	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES																										
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires e temporaires.																									
	5^{me} SECTION. Dette contractée depuis 1830. § 1^{er}. INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS. Intérêts du capital de fr. 55,464,182-22 c., à 4 1/2 p. c., 1^{re} série, res- tant en circulation au 1^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre 1877.) Dotation de l'amortissement 1/2 p.c. de ce capital (mê- mes semestres). Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4 1/2 p. c., 5^{me} série, restant en circulation au 1^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semest. au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre 1877) Dotation de l'amortisse- ment: 1/2 p. c. de ce capital(mêmessemestres). Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 1/2 p. c., 4^e série, restant en circulation au 1^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre 1877). Dotation de l'amortisse- ment: 1/2 p. c. de ce capital(mêmessemestres). Intérêts du capital de 58,581,000 fr., à 4 1/2 p.c. 5^{me} série, restant en cir- culation au 1^{er} novembre 1870, de l'emprunt au- torisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre 1877). Dotation de l'amortisse- ment: 1/2 p. c. de ce capital(mêmessemestres).	<table><thead><tr><th colspan="2">SOMMES AFFECTÉES au service</th><th rowspan="2">TOTAL par dette</th></tr><tr><th>des intérêts.</th><th>de l'amortissement.</th></tr></thead><tbody><tr><td>2,495,888 20</td><td>"</td><td rowspan="2">2,775,209 11</td></tr><tr><td>"</td><td>277,520 91</td></tr><tr><td>6,368,560 50</td><td>"</td><td rowspan="2">7,072,845 "</td></tr><tr><td>"</td><td>707,284 50</td></tr><tr><td>2,965,295 "</td><td>"</td><td rowspan="2">5,294,779 "</td></tr><tr><td>"</td><td>329,477 "</td></tr><tr><td>2,656,145 "</td><td>"</td><td rowspan="2">2,929,050 "</td></tr><tr><td>"</td><td>292,905 "</td></tr></tbody></table>	SOMMES AFFECTÉES au service		TOTAL par dette	des intérêts.	de l'amortissement.	2,495,888 20	"	2,775,209 11	"	277,520 91	6,368,560 50	"	7,072,845 "	"	707,284 50	2,965,295 "	"	5,294,779 "	"	329,477 "	2,656,145 "	"	2,929,050 "	"	292,905 "	
SOMMES AFFECTÉES au service		TOTAL par dette																										
des intérêts.	de l'amortissement.																											
2,495,888 20	"	2,775,209 11																										
"	277,520 91																											
6,368,560 50	"	7,072,845 "																										
"	707,284 50																											
2,965,295 "	"	5,294,779 "																										
"	329,477 "																											
2,656,145 "	"	2,929,050 "																										
"	292,905 "																											

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		
		ordinaires et permanentes		extraordinaires et temporaires.
		SOMMES AFFECTÉES DU SERVICE		TOTAL par dette.
		des intérêts	de l'amortissement.	
7 (suite.)	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 1/2 p. c., 6 ^e série, provenant: 1 ^o du capital de 60,862,800 fr., restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,863,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'Etat, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc., (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877).	5,497,685 50	,	
	Dotation de l'amortissement: 1/2 p. c. du capital précité de 77,726,500 fr. (mêmes semestres).	,	388,631 50	5,886,315 50
	a. Intérêts, à 4 p. % de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 et du capital émis ou à émettre jusqu'au 31 oct. 1877. (Arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent):			
	1 ^o Semestre au 1 ^{er} mai 1877, sur 65,775,500 fr. fr. 1,275,510 "	2,644,620 ,		
8	2 ^o Semestre au 1 ^{er} nov. 1877, sur 65,453,500 fr. . . . fr. 1,569,110 ,			
	b. Dotation de l'amortissement:			2,948,667 50
	1 ^o Semestre au 1 ^{er} mai 1877, 1/4 p. % de 57,845,500 fr. . . . fr. 144,608 75	,	501,047 50	
	2 ^o Semestre au 1 ^{er} novembre 1877. 1/4 % de fr. 65,775,500: fr. 159,458 75			

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.
9			
	a. Intérêt à 3 p. c. sur le cap. nom. de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (<i>Mo- niteur</i> n° 420) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'art. 1 ^{er} de celle du 29 avril 1873 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novem- bre 1877).	9,205,770 ,	12,768,155 50
b. Dotation de l'amortisse- ment : 20 cent. p. c. de ce capital(mêmes semestres)	" 615,718 ,		
	Totaux. .	38,347,853 48 3,250,926 91 41,598,760 39	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
10	Intérêts, échéant en 1877, du capital restant en circulation des bons du Trésor émis en 1875. .	»	778,000 »	
	§ 2. ANNUITÉS DIVERSES.			
11	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 dé- cembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1877 et au 1 ^{er} janvier 1878)	500,000 »	»	
12	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)	672,350 »	»	
13	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale. .	500,000 »	»	
14	Cinquième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa	506,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
15	Septième annuité (calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 francs), pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000	"	
16	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 400 francs (4 £) de la Grande-Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75).	599,720	"	
17	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.	3,192,600	"	
18	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même Compagnie.	284,975	"	
19	Deuxième annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Dendre-et-Waes, (crédit non limitatif).	2,400,000	"	
§ 3. AUTRES CHARGES.				
20	Rente annuelle à 5 p. c. provenant du capital nominal de 1,409,654 francs 96 c. accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1876 au 12 avril 1877).	42,287	74	52,488,815 47
21	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et des lois subséquentes.	890,000	"	
a. Frais relatifs au service :				
	1° Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissements, contrôle, etc. . fr. 89,500 "			
22	2° Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	6,000	103,000	"
	b. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer etc. au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500	"	
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
23	Rémunération en matière de milice (crédit non limitatif	2,350,000	"	

ARTICLE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
24	Pensions civiles et autres accordées avant 1830	»	10,000 »	10,930,000 »
	— civiques	»	26,000 »	
	— militaires	3,710,000 »	»	
	— de l'ordre de Léopold.	52,000 »	»	
	Marine.—Pensions militaires.	40,000 »	»	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays Bas.	»	2,000 »	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	»	1,000 »	
	<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>			
	Affaires Étrangères.	112,000 »	»	
	Justice	699,000 »	»	
	Intérieur	446,000 »	»	
	Travaux publics.	500,000 »	»	
	Guerre.	80,000 »	»	
	Finances	1,960,000 »	»	
	Cour des comptes	24,000 »	»	
	Pensions ecclésiastiques	332,000 »	»	
	Arriérés de pensions de toutenature	6,000 »	»	
		7,941,000 »	39,000 »	
25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	»	600,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE III.				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
26	Intérêts, à 4 p. c. des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfai- sance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'ac- cise, etc. 800,000 »			
	Intérêts arriérés du même chef, se rap- portant à des exercices clos. 3,000 »	803,000	"	
27	Intérêts à 4 p. c. des cautionnements des rempla- çants dans la milice nationale.	50,000	"	1,653,000
23	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux con- signations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.	800,000	"	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. FR.		63,653,255 39	1,418,560 08	65,071,815 47